



Seul l'exposé prononcé fait foi

Conférence de presse « 10 ans de voie bilatérale et de libre circulation des personnes » du 16 novembre 2012

La nouvelle immigration est un gain pour la Suisse

Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse

Les débats sur l'immigration s'étant ravivés, les critiques formulées à l'égard de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE ont repris de plus belle. Les débats publics font souvent la part belle aux déclarations sans nuance. Par ailleurs, les préjugés et les craintes font l'objet d'une exploitation politique. Ce genre de confrontation ignore les réalités économiques, démographiques et sociales, alors que l'on dispose d'un matériel bien documenté sur ces questions. Depuis maintenant huit ans, divers offices fédéraux suivent, dans le cadre des rapports de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes Suisse-UE, les conséquences de la libre circulation sur le marché suisse du travail et sur les assurances sociales. En outre, le SECO établit chaque année un rapport sur les mesures d'accompagnement. Quant au Conseil fédéral, il a publié le 4 juillet 2012 un Rapport sur la libre circulation des personnes et l'immigration en Suisse. L'évolution du marché suisse du travail n'a encore jamais été observée aussi intensément que depuis l'introduction de la libre circulation des personnes !

Cette analyse permanente du marché du travail ainsi que celle des assurances sociales liées au marché du travail permettent de désamorcer largement les critiques visant la libre circulation des personnes ou du moins de les relativiser dans la mesure où l'ouverture du marché du travail à l'UE représente dans l'ensemble un net bénéfice pour la Suisse.

Constats positifs concernant la libre circulation des personnes

1. L'immigration suit l'évolution conjoncturelle et les besoins de l'économie. Elle a beaucoup progressé à la faveur de l'expansion des années 2006 à 2008 qui a permis de saisir pleinement les opportunités de croissance. Elle a ensuite reculé avec la récession, mais pas autant qu'on pouvait s'y attendre. Le niveau de l'emploi en Suisse est rapidement remonté.
2. L'immigration vient compléter l'offre de main-d'œuvre indigène et l'effet d'éviction n'est que marginal. La gestion de la demande s'opère par une répartition différenciée de la main-d'œuvre suivant l'évolution des différentes branches et entreprises. L'évolution de l'emploi est moins positive lorsque la demande de main-d'œuvre peu qualifiée recule, phénomène typique d'une économie très développée. En outre, on observe dans le segment des qualifications inférieures des effets de substitution liés à une plus grande difficulté de recrutement dans les États tiers et à un niveau de qualification supérieur du personnel indigène.
3. Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, l'évolution et la structure du chômage n'ont pas changé fondamentalement par rapport aux décennies précédentes. Le risque de chômage dépend essentiellement du niveau de qualification et de la sensibilité des branches aux influences saisonnières et aux fluctuations conjoncturelles. Il est important de noter que la nette différence entre le taux de chômage des Suisses et des étrangers a pour origine principalement le chômage élevé frappant les ressortissants de pays tiers qui séjournent depuis longtemps en Suisse. Mais même ce taux a reculé depuis l'introduction de la libre circulation des personnes. Une observation détaillée fait apparaître en outre que la différence est faible entre Suisses et Allemands.



4. L'évolution et les structures des salaires n'ont pas subi d'influence négative significative du fait de l'immigration. On ne constate pas de pression générale sur les salaires dans les catégories de rémunération inférieures. Dans les catégories de salaires plus élevées, qui avaient bénéficié de la pénurie de main-d'œuvre avant la libre circulation des personnes, le léger recul ne pose pas de problème social. Il allège le coût du travail, élevé en Suisse, ce qui est bon pour la place économique.
5. L'ouverture de notre marché aux travailleurs de l'UE ne s'est pas traduite par une « immigration » dans nos assurances sociales.
 - Dans l'assurance invalidité, le nombre des bénéficiaires de rentes originaires de l'UE-27/AELE s'est inscrit en recul de 12 % depuis 2000, tandis que celui des rentiers suisses a progressé de 24 % ! En revanche, l'accroissement du nombre des bénéficiaires de rentes a été encore plus fort (61 %) parmi les ressortissants de pays tiers pour la plupart immigrés de longue date.
 - Dans l'assurance chômage (AC), les ressortissants de l'UE-27/AELE ont versé en 2009 presque autant de cotisations qu'ils ont touché de prestations. Les Allemands et les Français présentent même un meilleur rapport cotisations/prestations que les Suisses. Ce sont les anciens immigrés et les moins qualifiés qui occasionnent les charges les plus lourdes.
 - Le nombre des bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) issus des pays de l'UE-27/AELE n'a augmenté que de 4 % depuis l'introduction de la libre circulation intégrale des personnes en 2007, contre 13 % chez les Suisses et les ressortissants de pays tiers.
 - Enfin, le taux des personnes à l'aide sociale en 2010 n'est supérieur que de 0,6 % à celui des Suisses chez les ressortissants de l'UE-27/AELE et celui des Allemands est même inférieur de 0,8 % à celui des Suisses.
6. Les ressortissants de l'UE-27/AELE ont fourni 22 % des cotisations au premier pilier en 2010 et n'ont encaissé que 15 % des prestations, PC comprises. Il n'y a donc là aucun « pillage » de nos assurances sociales. L'immigration en provenance des pays de l'UE-27/AELE représente un soulagement, pour l'AVS en particulier. D'une part, elle aide à corriger l'évolution démographique liée la génération du baby-boom pour les deux décennies à venir. D'autre part, de nombreux migrants qualifiés paient plus de cotisations que les montants qui seront crédités sur leurs comptes pour leurs futures rentes.

Nouvelle immigration et renforcement structurel du marché suisse du travail

Divers résultats partiels des rapports mentionnés confirment qu'il faut distinguer l'« ancienne immigration », selon la politique des étrangers précédente, de la « nouvelle immigration » sous le régime de la libre circulation des personnes. C'est le seul moyen d'apprécier correctement les avantages et les inconvénients de la libre circulation des personnes pour la Suisse. Cette appréciation doit s'appuyer sur le fait qu'il n'est pas possible de garantir une disponibilité suffisante en main-d'œuvre sur le marché intérieur du travail relativement restreint de notre pays. Le recrutement dans les pays de l'UE/AELE et, de manière sélective, dans les pays dits tiers, offre le complément indispensable. La « nouvelle immigration » comble surtout des lacunes qualitatives, du fait qu'elle amène en Suisse des personnes bien, voire très bien formées : sur les étrangers immigrés en Suisse entre 1986 et 1994, 51 % possédaient un diplôme de fin de scolarité secondaire II ; la part correspondante de la « nouvelle immigration » (2002-2010) se situe à 83 %. Entre les deux périodes d'immigration, le taux des personnes possédant un diplôme de degré tertiaire est passé de 15 à 51 % ! Cette progression est nettement supérieure à celle du total des personnes actives en Suisse (33 %). L'offre de main-d'œuvre a donc connu un net renforcement structurel.

Au vu de l'évolution démographique, la nécessité de l'immigration sur le marché suisse du travail va donc encore s'accroître. Bien sûr, nous devons exploiter le mieux possible le potentiel de la « popula-



tion autochtone » grâce à des mesures de formation et à un recours renforcé aux femmes ainsi qu'aux seniors. Cela nécessite des efforts supplémentaires. Mais même si nous mobilisons toutes les réserves, nous n'arriverons pas à couvrir les besoins de la place économique suisse en spécialistes, chercheurs et cadres.

Les mesures d'accompagnement préviennent très largement les abus

Une analyse lucide des rapports publiés montre aussi que les mesures d'accompagnement préviennent très largement l'abus de la libre circulation des personnes en matière de sous-enchère salariale et sociale. S'il ressort des données fournies que les bas salaires ont, dans le pire des cas, pu être mis sous pression ponctuellement par l'immigration en provenance de l'UE mais qu'ils se sont aussi, dans bien des domaines, améliorés, alors il ne saurait être question d'un risque de dumping salarial généralisé. Les taux d'infraction cités dans le dernier Rapport FlaM (Mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes), supérieurs à 30 %, doivent être fortement relativisés parce qu'ils englobent aussi des infractions présumées et des cas bagatelle. Sur la base des cas effectivement sanctionnés, il paraît plausible d'admettre 6 à 12 % de sous-enchère salariale selon les catégories. Ces chiffres ne proviennent pas de statistiques, mais résultent de contrôles la plupart du temps ciblés !

Malheureusement, ce constat contraste avec le ressenti de l'opinion publique, de nombreux articles dans les médias faisant état de l'emploi de main-d'œuvre en provenance d'Europe de l'Est aux salaires les plus bas. De tels abus doivent naturellement être fermement condamnés. Mais une appréciation d'ensemble des FlaM doit tenir compte de ce que les abus représentent nettement moins de 1 % du volume de travail en Suisse.

Même si elles relativisent certaines données, nos associations ont soutenu l'adaptation des mesures d'accompagnement propres à renforcer la lutte contre la fausse indépendance, la mise en œuvre de salaires minimaux obligatoires dans les conventions collectives de travail ainsi que les sanctions infligées sur la base de conventions collectives étendues. Nous nous engageons aussi en faveur de l'amélioration de l'exécution des FlaM préparée par le SECO, les commissions paritaires et les autorités cantonales. En revanche, nous refusons tout durcissement des mesures d'accompagnement. Cela concerne en particulier la responsabilité solidaire de l'entrepreneur contractant pour les infractions de ses sous-contractants. Elle est non seulement juridiquement contestable, mais serait surtout susceptible de nuire gravement aux PME.

Bilan global positif de la libre circulation des personnes

Sur la base des expériences et analyses faites à ce jour, la libre circulation des personnes apparaît comme un gain pour la Suisse et comme la condition indispensable à la prospérité économique de notre pays à l'avenir. Nous maîtrisons ses conséquences négatives sur le marché de l'emploi et dans le domaine de la sécurité sociale.

Ce bilan globalement positif n'est pas remis fondamentalement en question par les effets collatéraux de l'immigration sur le marché immobilier, sur les infrastructures ou dans le domaine sociétal. L'immigration n'est pas la cause principale des problèmes grandissants que nous connaissons dans ces domaines. Elle n'a fait qu'accentuer et accélérer des situations critiques déjà présentes. Néanmoins, les milieux économiques sont déterminés à affronter les conséquences de l'immigration dans d'autres domaines que le marché du travail et les assurances sociales. Pour atténuer les effets négatifs de cette évolution, ils présenteront des propositions concrètes en s'appuyant sur leurs prises de position concernant l'évolution des infrastructures, l'aménagement du territoire ou l'intégration. Nous ne voulons pas de solutions simplistes. Nous avons besoin de solutions durables aptes à maintenir une bonne qualité de vie aux habitants de notre pays.